



# AVIS PUBLIC

---

## **ADOPTION DU RÈGLEMENT DE TAXATION**

AVIS PUBLIC est par la présente donné, à l'effet que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf a adopté le règlement # 495-23 imposant les taxes foncières et non foncières et l'adoption du budget pour l'année 2024, lors de la séance extraordinaire du 14 décembre 2023.

Toute personne intéressée à consulter ledit règlement est invitée à se présenter au bureau du soussigné, à l'hôtel de ville où il est déposé ou sur le site internet de la municipalité (<https://st-leonard.com/>)

Donné à Saint-Léonard-de-Portneuf, ce 15<sup>e</sup> jour de décembre 2023

Fait à Saint-Léonard-de-Portneuf, ce 15 décembre 2023.

Serge Allaire, directeur général

---

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut en affichant une copie aux endroits désignés par le Conseil et dans un journal local, le 15 décembre 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 15<sup>e</sup> jour de décembre 2023.

Serge Allaire, directeur général